



## LE SEPT-SORTAIS

Bulletin d'information – n° 28 décembre 2015



*Le goûter de Noël*

### LE MOT DU MAIRE

#### **Sept-Sortaises, Sept-Sortais,**

*L'année 2015 a été une grande année électorale : les premières élections départementales ont eu lieu en mars et les élections régionales les 6 et 13 décembre dernier. Nous pouvons nous féliciter du fort taux de participation des électeurs et électrices de Sept-Sorts lors du 2ème tour des élections régionales qui s'élève à 65,55 % contre une moyenne de 54,46 %.*

*Cette année fut marquée par les attentats qui ont eu lieu à Paris en janvier et novembre. Ces attentats ont plongé la France dans l'horreur. L'état d'urgence qui a été prononcé a permis d'effectuer des centaines de perquisitions et des dizaines d'arrestations. Restons tous solidaires et vigilants face au terrorisme. Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin quelques conseils « comment réagir en cas d'attaque terroriste ».*

*Il n'y a pas eu de grands investissements sur la commune en 2015 mais de nombreux projets devraient voir le jour l'année prochaine et seront inscrits au budget 2016.*

*Je tiens à remercier le comité des fêtes pour toutes les actions qu'il a mené cette année pour animer notre village notamment le carnaval, la fête des voisins, la brocante, halloween et toutes les personnes qui ont accepté de participer.*

*En ce début d'hiver encore très automnal,*

***Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année  
et mes Meilleurs Vœux de santé et de bonheur pour 2016.***

*François ARNOULT.*



# INFORMATIONS

## LE SECRETARIAT de MAIRIE

**Nous vous rappelons les horaires d'ouverture au public du secrétariat :**

**lundi de 13h30 à 16h  
mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h**

Permanence téléphonique :  
lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30,  
le samedi de 9h à 12h

**Fermé le mercredi**

*La secrétaire vous recevra en dehors de l'ouverture au public uniquement en cas d'urgence.*

**A l'occasion des fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée du 26 au 30 décembre 2015.**

***La mairie sera ouverte***

***le jeudi 31 décembre de 9h à 12h***

***(dernier jour pour vous inscrire sur les listes électorales)***

## DECHETS et COLLECTES

**Vous trouverez le calendrier des collectes 2016 en dernière page de ce bulletin.**

**Déchets ménagers : village : jeudi matin**

**zones : lundi et jeudi matin**

**Les objets encombrants :**

**A sortir la veille devant chez vous**

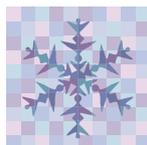
**Mercredi 16 mars  
Mercredi 28 septembre**



**Déchets verts : Tous les mardis à compter du 5 avril jusqu'au 29 novembre.**

**Tri sélectif : Le ramassage a toujours lieu un mardi sur deux – 1<sup>er</sup> ramassage prévu le 5 janvier puis le 19 janvier 2016 - Voir dates dans le calendrier.**

**Collecte des déchets dangereux : le 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 16h à 18h30 sur le parking de la piscine intercommunale à la Ferté Sous Jouarre (face centre commercial Leclerc – 18 avenue de Rebais)**



## **SALUBRITE HIVERNALE**

**ENTRETIENS à la charge des particuliers et des entreprises**

En ce début d'hiver, il est bon de vous rappeler que chaque particulier est tenu **d'entretenir les trottoirs devant chez lui** (art. L 2212-2 Code Collectivités Territoriales – Règlement sanitaire départemental)

- Veiller à ce que les gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales ne soient jamais obstruées.
- En cas de neige ou de gelée, **balayer** devant sa maison, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.
- En cas de verglas, **jeter du sable...**, devant son habitation.

***Le service technique communal est prêt pour déneiger et saler les voies publiques. Nous vous remercions d'être patient et de faciliter le travail des agents et le passage du tracteur***



## **UN PEU DE CIVISME**

Qui n'a jamais pesté de devoir nettoyer ses chaussures avant de rentrer chez lui car il avait marché sur une crotte de chien ?

Qui n'a jamais râlé d'être rentré dans sa voiture et d'avoir mis des restes de crottes de chien sur le tapis ?

Ce problème devient important dans notre village. **Nous comptons sur votre compréhension pour guider votre animal et veiller à ce qu'il ne laisse pas sur les voies et chemins publics de souvenirs désagréables.**

# LA CPAM VOUS INFORME SUR

## le bilan de santé



## la déclaration de naissance en ligne

### **Le bilan de santé en 5 questions**

Tous les 5 ans, vous et vos proches avez la possibilité d'effectuer un bilan de santé gratuit.

#### **Pourquoi réaliser un bilan de santé ?**

Pour faire un point complet sur sa santé et bénéficier de conseils de professionnels de santé. Si nécessaire, le patient est orienté vers son médecin traitant, notamment en cas de défaut de vaccination, d'hypertension, de diabète, ... Des offres de service individualisées et personnalisées sont également proposées.

#### **Qui peut bénéficier de ce bilan de santé ?**

Les assurés du régime général et leurs ayants-droit dont les enfants de plus sept ans, les personnes sans activité professionnelle et les bénéficiaires de l'aide médicale état.

#### **En quoi consiste le bilan de santé ?**

Il comporte systématiquement une prise de sang et un examen d'urines, un examen bucco-dentaire et un examen de synthèse par un médecin. Il peut également être complété en fonction de l'âge et des facteurs de risques de chacun par un contrôle de l'audition, de la vue, de la fonction respiratoire, un électrocardiogramme, un frottis pour les femmes non suivies ainsi que des examens biologiques complémentaires.

#### **Comment m'inscrire pour un bilan de santé ?**

C'est simple, il suffit de prendre contact par téléphone directement auprès de l'un des deux centres de santé du département :

- Dammarie les Lys - 01 60 56 52 90
- Meaux - 01 60 09 25 38

#### **Combien d'examens sont réalisés chaque année en Seine-et-Marne ?**

Environ 9 000 examens sont réalisés chaque année : plus de 65 % des patients ont entre 16 et 59 ans, 26 % plus de soixante ans et 9 % sont des enfants entre 7 et 16 ans.

### **Déclarer facilement la naissance de votre enfant**

Votre enfant vient de naître, pensez à déclarer sa naissance à votre caisse d'Assurance Maladie. L'Assurance Maladie vous propose son tout nouveau service en ligne, simple, rapide et sécurisé. **Une déclaration rapide, c'est une prise en charge immédiate des soins et des médicaments de votre nouveau-né !**

#### **Comment déclarer la naissance de votre enfant ?**

Vous pouvez faire cette déclaration depuis votre compte ameli : simple, rapide et pratique, l'inscription de votre nouveau-né est directement prise en compte par votre caisse. En cas de naissances multiples, une seule déclaration est suffisante avec votre compte ameli.

Vous pouvez également déclarer cette naissance par téléphone au **36 46** (*prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs*).

**Bon à savoir :** Pensez à mettre à jour votre carte Vitale, dès réception du courrier de votre CPAM.

#### **Déclaration de grossesse en ligne**

À noter : depuis le 1er septembre 2015, le professionnel de santé peut déclarer la grossesse de sa patiente lors du premier examen prénatal en utilisant le service en ligne de l'Assurance Maladie, disponible sur « Espace Pro », le portail dédié aux professionnels de santé.

**Pour en savoir +, consultez [ameli.fr](http://ameli.fr)**

**le site de l'Assurance Maladie**

## LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE



**BIENTOT 16 ans !**

**PENSEZ au RECENSEMENT**

**C'est OBLIGATOIRE**

Jeunes filles et jeunes hommes âgés de 16 ans, **présentez-vous en mairie dès votre 16ème anniversaire ou dans les 3 mois suivants** pour vous faire recenser. Vous munir de votre carte d'identité et du livret de famille. L'attestation qui vous sera remise vous sera demandée pour les examens, concours, permis de conduire... mais aussi vous permettra d'être inscrit d'office sur la liste électorale de la commune à vos 18 ans.

**Avez-vous entendu parler de Ma JDC sur mobile ?**

**Une toute nouvelle application à télécharger sur smartphone.**

**Pour aider les jeunes « appelés » à réaliser leur JDC entre leur recensement à 16 ans et leur convocation en site JDC à 18 ans**

**Pourquoi encore une nouvelle application pour mobile ?**



Dans un contexte de plus en plus exigeant où le flux de jeunes et le besoin instantané en l'information augmente sensiblement chaque année, la modernisation des outils existants est apparue nécessaire.

Cette application s'inscrit également dans les axes de la modernisation de l'action publique visant à la construction d'une administration numérique.

C'est pour cela que la mise en place d'une application sur Smartphone est devenue indispensable pour la DSN afin de répondre au mieux à l'attente des jeunes.

**Pourquoi cette application va-t-elle transformer la JDC ?**

Parce que c'est une solution :

- Pratique
- Simple
- Ludique
- Complète
- Moderne
- Gratuite pour le jeune
- Rapide et interactive
- Répondant à une attente d'un public jeune : toutes les informations pratiques avant/pendant/après sa JDC.

**Comment ?**

L'application permet aux jeunes de :

- Géolocaliser leur site de JDC via Google Map, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet en temps réel ;
- Retrouver toutes les informations pratiques sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, temps de trajet à pied entre la gare/arrêt de bus et le site, pièces à fournir, programme de la journée...)
- Prendre contact plus facilement avec les organisateurs afin de traiter les demandes particulières (demande de changement de date de convocation, situation de handicap...)

**CONSULTEZ ET TELECHARGEZ  
L'APPLICATION sur :**

**[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)**



## MISE EN ŒUVRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SUR NOTRE TERRITOIRE

Au vu des derniers événements tragiques, l'état d'urgence a été décrété par le Président de la République dès le 13 novembre dernier.

Cette disposition exceptionnelle est prévue par la loi du 3 avril 1955 et permet dans un contexte de trouble grave à l'ordre public, à l'autorité administrative (les préfets) de prendre des mesures renforcées pour préserver l'ordre public et prévenir de nouveaux attentats terroristes.

Dans tous les départements, les préfets peuvent ainsi :

- Restreindre la liberté d'aller et venir en instaurant des zones de protection ou de sécurité particulières, ou en interdisant la circulation dans certains lieux (couvre-feu)
- Interdire le séjour dans certaines parties du territoire à toute personne susceptible de créer un trouble à l'ordre public.
- Réquisitionner des personnes ou moyens privés.
- Interdire certaines réunions publiques ou fermer provisoirement certains lieux de réunion.
- Autoriser des perquisitions administratives en présence d'un officier de police judiciaire.
- Assigner à résidence toute personne dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité et l'ordre public.

Le ministre de l'Intérieur a adressé à l'ensemble des préfets des instructions pour leur rappeler les conditions d'application de l'état d'urgence.

### PLAN VIGIPIRATE

#### **Qu'est-ce que le plan Vigipirate ?**

Le **plan Vigipirate** est un plan gouvernemental qui relève du Premier ministre et associe tous les ministères.

Il est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme, qui prend acte du maintien durable de cette menace à un niveau élevé.

C'est un dispositif permanent de vigilance, de prévention et de protection, qui s'applique en France et à l'étranger, et qui associe tous les acteurs du pays : l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs susceptibles de concourir à la protection et à la vigilance, les citoyens.

Il est alimenté par l'évaluation de la menace terroriste faite par les services de renseignement, et en cas d'attaque terroriste, il peut être prolongé par des plans d'intervention spécifiques qui mettent en œuvre des moyens spécialisés.

Il repose sur un socle de mesures permanentes qui s'appliquent à tous les grands domaines d'activité de la société (les transports, la santé, l'alimentation, les réseaux d'énergie, la sécurité des systèmes d'information...), sans induire de contraintes excessives sur la vie économique et sociale.

Il prévoit également de nombreuses mesures additionnelles activées en fonction de l'évolution de la menace et des vulnérabilités, et qui permettent d'adapter le niveau de vigilance et de protection, en mobilisant tous les acteurs concernés.

Au total, il contient environ 300 mesures. L'ensemble de celles qui sont actives constitue la posture Vigipirate.

[En savoir plus sur l'action de l'Etat face aux risques majeurs](#)

#### **A quoi sert Vigipirate ?**

**Le plan Vigipirate poursuit trois grands objectifs :**

- assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste
- développer et maintenir une culture de vigilance de l'ensemble des acteurs de la Nation afin de prévenir ou de déceler le plus en amont possible toute menace d'action terroriste
- permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace caractérisée ou d'action terroriste afin de renforcer la protection, de faciliter l'intervention, d'assurer la continuité des activités d'importance vitale et donc de limiter les effets du terrorisme.

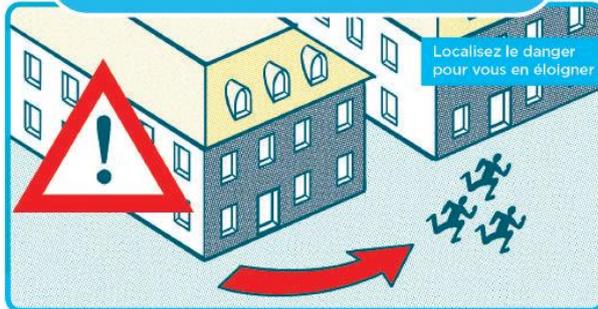
**Vous trouverez ci-joint les consignes de sécurité qui ont été établies par le gouvernement suite aux attentats du 13 novembre 2015 afin d'aider chacun à réagir en cas d'attaque terroriste.**

Ces informations sont aussi disponibles sur le site internet de la commune [www.sept-sorts.fr](http://www.sept-sorts.fr) dans la rubrique Actualités, nous nous efforçons de les mettre à jour le plus rapidement possible

# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* 2/ SE CACHER



## 3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
  - Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
  - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus : [www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste](http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste)





# NOTRE VILLAGE

## ETAT CIVIL 2015

### **Mariage :**

Marjorie ANNE et Pascal GAYANT le 7 novembre 2015

### **Nouveaux nés :**

Lenny LAURENT LIMEA le 25 mars 2015

Edilene et Hul'or GARCIA le 5 avril 2015

Isaure BENOIT le 17 avril 2015

Alica-Beauté BERICHEL le 4 août 2015

Louka GAUTHIER le 2 septembre 2015

Natan BENEGUI, le 21 septembre 2015

Julio DE ALMEIDA NAVEGA le 5 octobre 2015

Dylan et Wesley DUJON le 8 octobre 2015

Nina PAGNIER le 15 décembre 2015

### **Nous ont quitté :**

Sébastien ARNOULT

Joséphine BONNAMY

Pascal PEUGNIEZ

Lucien THOMAS

Pierre VASSEUR

## LA SORTIE du CCAS

**Le samedi 12 septembre 2015**, le Centre Communal d'Action Sociale organisait la sortie annuelle avec les personnes de 65 ans et plus domiciliées à Sept-Sorts.

36 personnes se sont rendues en Normandie. Une petite pause dans une jolie brasserie pour prendre un croissant-café a été très appréciée.



La matinée a commencé par une visite guidée du musée Vie et Métiers d'autrefois à Breteuil sur Iton où nous avons découvert ou redécouvert pour certains plus de 5000 objets et outils concernant la vie et les métiers des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle à travers des scènes de vie. Des gens passionnés nous ont fait retourner dans le passé et découvrir l'atelier du sabotier, le coiffeur, les maisons d'autrefois, la vie à l'école...).



Puis, nous avons déjeuné dans un restaurant traditionnel qui met en valeur les produits locaux dans ses assiettes.



Après le repas, nous avons embarqué à bord du train touristique pour un parcours commenté du chemin de fer de la vallée de l'Eure comme au 19<sup>ème</sup> siècle avec les décors d'époque. Nous gardons le sourire même si nous avons avalé beaucoup de fumée pour ceux qui ont testé le wagon ouvert.



## CEREMONIE POUR LES JEUNES RECENSES DE 16 ANS

**Samedi 19 décembre 2015**, M. le Maire offrait au nom du CCAS un chèque cadeau à 9 jeunes de 16 ans recensés en mairie : Florian AGNES, Alicia BONATO, Alexia CAILLOT, Lucas CHIPAN, Hugo CLAUSEL, Marion MOZAR, Loanne JEAN-LOUIS, Maëlys SAINT-VAL et Juliette SAMANIEGO. C'est un réel plaisir de constater que notre commune compte de plus en plus de jeunes.

Il n'y avait pas de remise de médaille du travail cette année.

Cette cérémonie s'est terminée autour du verre de l'amitié.



## **UN DERNIER ADIEU A NOTRE CABINE TELEPHONIQUE**

*Nous ne verrons plus au cœur du village notre cabine téléphonique.*



*souvenir*

Il est devenu rare de croiser à un coin de rue, une cabine téléphonique. Elle a connu son heure de gloire dans les années 1990, mais face à la grande baisse d'utilisation de ces cabines (baisse de 40% par an selon le ministère de l'Économie, les Français les utilisent "moins d'une minute par jour et par cabine") et le mobile qui s'est démocratisé et est devenu incontournable, le gouvernement a décidé que toutes les cabines téléphoniques devaient disparaître avant fin 2016.

Elles seront toutes recyclées et certaines seront exposées au musée des télécoms de la fondation Orange-France Télécom.

**Notre cabine, située place de la Mairie vient d'être enlevée le vendredi 11 décembre 2015.**

## **BROCANTE**

Succès ! Une nouvelle fois pour la brocante organisée par le Comité des fêtes de Sept Sorts le dimanche 6 septembre 2015.

Beaucoup d'exposants sont venus et ils ont été accueillis par un café et une viennoiserie.

La buvette avec sandwiches a soulagé de grandes faims et beaucoup ont pu s'installer autour des tables avec le soleil comme partenaire.

Le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous l'année prochaine...



# **HALLOWEEN**

Réussite aussi pour le concours de dessins lors de l'animation Halloween organisée par le comité des fêtes le 31 octobre.



Il fut difficile pour le jury de départager les 3 premiers gagnants...

Cependant, chaque participant a pu repartir après des jeux et un goûter avec son dessin plastifié, en souvenir de cette fabuleuse journée !



Nous tenions aussi à remercier les habitants de Sept Sorts qui ont gâté les enfants en friandises lors du défilé en soirée dans le village.

Le comité des fêtes

## LE NOEL DES ENFANTS

Mercredi 16 décembre 2015 après-midi, tous les enfants de la maternelle au CM2 ont été invités à participer à un spectacle de pirates pour la plus grande joie des petits et des grands. A leur arrivée, Caroline, maquilleuse professionnelle, les a transformés en pirate, chat, fleurs.... la fête a pu commencer.



Benoît, animateur - comédien nous a transportés dans le monde des pirates et de la magie. Quel décor exceptionnel. Les rires ont raisonné dans toute la salle de la mairie.



A l'issue du spectacle, tous les enfants ont pris leur goûter de Noël et chacun est reparti avec des chocolats offerts par la municipalité et une jolie sculpture sur ballons.



## Les informations générales :

Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du **21 janvier au 20 février 2016**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr...**et vous pouvez y répondre par internet!** Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

### **Le recensement, c'est utile à tous**

Des résultats du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

### **Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes**

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

- Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.
- Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

## **Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées**

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



### **Pour notre commune :**

M. le Maire a nommé M. Alain LECOMTE, 1<sup>er</sup> adjoint, coordonnateur communal et Mme Stéphanie LE B LANC, secrétaire de mairie, coordinatrice adjointe, pour suivre la bonne marche du recensement.

### **Il a nommé un agent recenseur :**

**Mme Denise LINIK**, domiciliée à Sept-Sorts, sera chargée de recenser les logements et les habitants. Mme LINIK a déjà effectué le recensement en 2011.

**Elle commencera la collecte le jeudi 21 janvier 2016.**

**Les questionnaires devront être remplis rapidement par internet ou sur papier** afin de permettre à Mme Linik de réaliser le recensement dans les délais impartis.

Nous comptons donc sur vous tous pour que le recensement à Sept-Sorts se fasse dans les meilleures conditions possibles.

L'agent recenseur vous présentera sa carte, merci de lui réserver un bon accueil.



# IDEE RECETTES



## ROTI DE PORC EN CROUTE D'EPICES A L'ANANAS

**Temps de préparation : 15 minutes**

**Temps de cuisson : 1 h05 minutes**

**Ingrédients (pour 4 personnes) :-** 1 rôti de porc (1,3 kg) - 4 feuilles de sauge (ou sauge en bocal) - 2 échalotes - 1 gros ananas - 2 cuillères à soupe de miel - 2 cuillères à soupe de moutarde - 4 cuillères à soupe de poivres mélangés (noir, blanc, vert, rose ou mélange de 5 baies") - 1 cuillère à café de graines de coriandre - 15 g de beurre - 1 cuillère à soupe d'huile (d'olive de préférence) - sel

### Préparation de la recette :

Préchauffez votre four à 180°C (thermostat 6).

Salez le rôti puis faites-le dorer dans une cocotte avec l'huile et le beurre quelques minutes de chaque côté.

Puis laissez-le tiédir et jetez la graisse. Mélangez le miel et la moutarde puis badigeonnez le rôti de ce mélange. Parsemez ensuite sur le rôti les poivres et la coriandre préalablement concassés. Remettez le rôti dans la cocotte et enfournez environ 30 min en l'arrosant 1 ou 2 fois. Ensuite, épluchez l'ananas, retirez le cœur dur et coupez-le en morceaux pas trop gros.

Ajoutez les morceaux d'ananas dans la cocotte avec les échalotes préalablement émincées et la sauge.

Laissez cuire encore 30 min.



## BUCHE MERINGUEE CITRON - ORANGE

**Temps de préparation : 15 minutes**

**Temps de cuisson : 0 minutes**

**Ingrédients (pour 8 personnes) :-** 20 cl de crème liquide à 30 % - 350 g de crème de marron - 12 biscuits à la cuillère - 20 cl de lait tiède sucré - 1 à 2 cuillères à soupe de rhum ou autre alcool (facultatif) - 1,5 feuille de gélatine - 1 cuillère à soupe de noix de coco râpée

### Préparation de la recette :

Batte la crème en chantilly après avoir laissé le saladier, les branches du fouet et la crème 15 min aux frais.

Faire tremper la gélatine pendant 15 min dans de l'eau fraîche.

Chauffez la moitié de la crème de marron au micro-ondes 1 min. Y ajouter la gélatine essorée.

Ajoutez à ce mélange la crème de marron restante et mélanger très délicatement à la chantilly.

Chemisez un moule à cake ou mieux une gouttière à bûche de papier aluminium ou de film étirable.

Versez un peu moins de la moitié du mélange, poser une rangée de biscuits bien imbibés dans le lait, le reste du mélange et une autre rangée de biscuits.

Réfrigérer 3h00 minimum.

Démoulez et décidez avec la noix de coco râpée pour suggérer la neige.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter entre les couches de crème des brisures de marrons glacés.



## Horizontalement:

- 1) Le résultat des courses. Collectait des dons personnels sur la voie publique.
- 2) Blanc d'Espagne. Superbe fleur aux coloris variés. Dieu égyptien à tête de chacal
- 3) Elle fait facilement son chemin dans les bois. Qu'on rencontre souvent. Restes de poulet.
- 4) Jubilé. Se font attendre. Tuyau d'aération. Frappe moins quand il est sourd
- 5) Attacher au timon. Raccourci du haut. Il n'y a pas d'hôte plus indésirable dans la maison
- 6) Pour la troisième fois. Sont belles quand elles sont nobles. Dans tous ses états. Qui a donc retiré sa mise
- 7) C'est difficile ! Passé par des candidats. Quelque chose que l'on a toujours sous les bras
- 8) Celles d'un pays peuvent provenir de son sous-sol. Dilatée dans la bonne humeur. Faisait un effet bœuf. Une lettre et des chiffres
- 9) Avoir une fuite de gaz. Symbole de métal léger. Endosser. De l'autre côté du miroir
- 10) Un grand bonheur pour les joueurs. En un mot, cela fait très peuple. Caractère de l'ancien alphabet germanique. Idées fixes
- 11) Fis une couture dans un tissu précieux. Sur le point de partir... définitivement. Histoire d'homme ou de femme
- 12) A compter parmi nos ancêtres. Article d'exportation. On se doit d'y passer pour faire le ménage
- 13) Bravo pour le western. Ce n'est pas parce qu'on les a dans la peau qu'on les apprécie pour autant. Pose ses conditions. Célèbre
- 14) Bien empoisonnant, mais on n'en mourra pas ! Comprises dans l'ensemble. Petit vent léger
- 15) Laisser passer certaines choses. On y fait des promenades, mais jamais à pied. Les premiers, en principe, à qui l'on passe la bague.

## Verticalement :

- A) Des gens qui ne sont pas de notre monde
- B) Se montre digne. Dame de trèfle. Satisfait un besoin naturel
- C) Ne joue pas pour rien. Sortes de grandes manœuvres
- D) Peut s'accrocher à un épi. Bien connu, en tant que facteur. Coutumes
- E) Faire une ascension. Enchantée
- F) Invitation à la prière. Un mois, en somme
- G) Couper au plus court. Fort utile pour distribuer des grains
- H) Coule en Irlande. On l'a dressée pour mémoire. Se vide après la consultation
- I) De la place pour jouer. Terme de diplôme. Blanc cétacé des mers polaires
- J) Elles offrent un toit, certes, mais d'est plutôt rudimentaire comme confort. Roi de Rome. Désigné
- K) Elle avance pas à pas. Franchit un seuil. Espèce d'Amérique latine
- L) Ne peut mâcher que ses mots. C'est trop tôt pour se découvrir. Règle d'or du scoutisme
- M) Pronom. Instrument à vent. Devise du Japon
- N) Elle devient bleue en grandissant. Né à Hanoï, peut-être.
- O) C'est souvent lorsqu'ils sont classés qu'on demande à les voir. On est sûr d'y trouver des lentilles de premier choix. Forme de savoir
- P) N'a donc aucune raison d'être patiente. Digne de confiance. Mouvement incontrôlé
- Q) Faire entrer quelqu'un là où il y a un monde fou. Vola
- R) Bien roulée. S'agite en faisant une passe. Légende de la Croix
- S) Deux lettres pour attirer l'attention. Le septième est très recherché. Arriver
- T) Où la future marquise de Maintenon fit ses débuts. Cherchai à voir sans être vu. Trop fatigué pour rendre encore service
- U) Peut se mettre à gémir quand la caisse est pleine. Que l'on retrouvera donc à l'intérieur.

**Solutions:**

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	
E	M	P	L	E	T	T	E	S		V	E	S	P	A	S	I	E	N	N	E	1
X	E	R	E	S		O	R	C	H	I	D	E	E		A	N	U	B	I	S	2
T	R	O	N	C	O	N	N	E	U	S	E		U	S	I	T	E		O	S	3
R	I		T	A	R	D	E	N	T		N	A	R	I	N	E		C	R	I	4
A	T	T	E	L	E	R		E	T	E	T	E		T	E	R	M	I	T	E	5
T	E	R		A	M	E	S		E	N	E	R	V	E		N	U	E		U	6
E		A	R	D	U		T	E	S	T		A	I	S	S	E	L	L	E		7
R	I	C	H	E	S	S	E	S		R	A	T	E		U	R	E		P	I	8
R	O	T	E	R		A	L		R	E	V	E	T	I	R		T	A	I	N	9
E		A	S		P	L	E	B	E		R	U	N	E		D	A	D	A	S	10
S	U	T	U	R	A	I		E	X	P	I	R	A	N	T	E		V	I	E	11
T	R	I	S	A	I	E	U	L		E	L		M	A	I	R	I	E		R	12
R	I	O		V	E	R	R	U	E	S		S	I		C	O	N	N	U	E	13
E	N	N	U	I		E	N	G	L	O	B	E	E	S		B	R	I	S	E	14
S	A	S	S	E	R		E	A	U		A	N	N	U	L	A	I	R	E	S	15

## **QUELQUES DATES A RETENIR**

Le comité des fêtes de Sept-Sorts vous informe des manifestations qu'ils organiseront pour l'année 2016 :

Le 13 février : carnaval

Le 28 mai : barbecue party (repas des voisins)

Le 2 juillet : jeux enfants

Le 4 septembre : brocante

Le 5 novembre : halloween

Commune de Sept-sorts

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
VE 1	LU 1	MA 1	VE 1	DI 1	ME 1
SA 2	MA 2	ME 2	SA 2	LU 2	JE 2
DI 3	ME 3	JE 3	DI 3	MA 3	VE 3
LU 4	JE 4	VE 4	LU 4	ME 4	SA 4
MA 5	VE 5	SA 5	MA 5	JE 5	DI 5
ME 6	SA 6	DI 6	ME 6	VE 6	LU 6
JE 7	DI 7	LU 7	JE 7	SA 7	MA 7
VE 8	LU 8	MA 8	VE 8	DI 8	ME 8
SA 9	MA 9	ME 9	SA 9	LU 9	JE 9
DI 10	ME 10	JE 10	DI 10	MA 10	VE 10
LU 11	JE 11	VE 11	LU 11	ME 11	SA 11
MA 12	VE 12	SA 12	MA 12	JE 12	DI 12
ME 13	SA 13	DI 13	ME 13	VE 13	LU 13
JE 14	DI 14	LU 14	JE 14	SA 14	MA 14
VE 15	LU 15	MA 15	VE 15	DI 15	ME 15
SA 16	MA 16	ME 16	SA 16	LU 16	JE 16
DI 17	ME 17	JE 17	DI 17	MA 17	VE 17
LU 18	JE 18	VE 18	LU 18	ME 18	SA 18
MA 19	VE 19	SA 19	MA 19	JE 19	DI 19
ME 20	SA 20	DI 20	ME 20	VE 20	LU 20
JE 21	DI 21	LU 21	JE 21	SA 21	MA 21
VE 22	LU 22	MA 22	VE 22	DI 22	ME 22
SA 23	MA 23	ME 23	SA 23	LU 23	JE 23
DI 24	ME 24	JE 24	DI 24	MA 24	VE 24
LU 25	JE 25	VE 25	LU 25	ME 25	SA 25
MA 26	VE 26	SA 26	MA 26	JE 26	DI 26
ME 27	SA 27	DI 27	ME 27	VE 27	LU 27
JE 28	DI 28	LU 28	JE 28	SA 28	MA 28
VE 29	LU 29	MA 29	VE 29	DI 29	ME 29
SA 30		ME 30	SA 30	LU 30	JE 30
DI 31		JE 31		MA 31	

  Ordures ménagères (bac gris) ZI  
  Ordures ménagères (bac gris) Bourg + ZI  
  Tri sélectif (bac bleu)  
  Déchets verts (Sacs papiers)  
 Encombrants

Commune de Sept-sorts

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
VE 1	LU 1	JE 1	SA 1	MA 1	JE 1
SA 2	MA 2	VE 2	DI 2	ME 2	VE 2
DI 3	ME 3	SA 3	LU 3	JE 3	SA 3
LU 4	JE 4	DI 4	MA 4	VE 4	DI 4
MA 5	VE 5	LU 5	ME 5	SA 5	LU 5
ME 6	SA 6	MA 6	JE 6	DI 6	MA 6
JE 7	DI 7	ME 7	VE 7	LU 7	ME 7
VE 8	LU 8	JE 8	SA 8	MA 8	JE 8
SA 9	MA 9	VE 9	DI 9	ME 9	VE 9
DI 10	ME 10	SA 10	LU 10	JE 10	SA 10
LU 11	JE 11	DI 11	MA 11	VE 11	DI 11
MA 12	VE 12	LU 12	ME 12	SA 12	LU 12
ME 13	SA 13	MA 13	JE 13	DI 13	MA 13
JE 14	DI 14	ME 14	VE 14	LU 14	ME 14
VE 15	LU 15	JE 15	SA 15	MA 15	JE 15
SA 16	MA 16	VE 16	DI 16	ME 16	VE 16
DI 17	ME 17	SA 17	LU 17	JE 17	SA 17
LU 18	JE 18	DI 18	MA 18	VE 18	DI 18
MA 19	VE 19	LU 19	ME 19	SA 19	LU 19
ME 20	SA 20	MA 20	JE 20	DI 20	MA 20
JE 21	DI 21	ME 21	VE 21	LU 21	ME 21
VE 22	LU 22	JE 22	SA 22	MA 22	JE 22
SA 23	MA 23	VE 23	DI 23	ME 23	VE 23
DI 24	ME 24	SA 24	LU 24	JE 24	SA 24
LU 25	JE 25	DI 25	MA 25	VE 25	DI 25
MA 26	VE 26	LU 26	ME 26	SA 26	LU 26
ME 27	SA 27	MA 27	JE 27	DI 27	MA 27
JE 28	DI 28	ME 28	VE 28	LU 28	ME 28
VE 29	LU 29	JE 29	SA 29	MA 29	JE 29
SA 30	MA 30	VE 30	DI 30	ME 30	VE 30
DI 31	ME 31		LU 31		SA 31

  Ordures ménagères (bac gris) ZI  
  Ordures ménagères (bac gris) Bourg + ZI  
  Tri sélectif (bac bleu)  
  Déchets verts (Sacs papiers)  
 Encombrants

Commune de Fay-le-Bac

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
VE	1	LU	1	MA	1	VE	1	DI	1	ME	1
SA	2	MA	2	ME	2	SA	2	LU	2	JE	2
DI	3	ME	3	JE	3	DI	3	MA	3	VE	3
LU	4	JE	4	VE	4	LU	4	ME	4	SA	4
MA	5	VE	5	SA	5	MA	5	JE	5	DI	5
ME	6	SA	6	DI	6	ME	6	VE	6	LU	6
JE	7	DI	7	LU	7	JE	7	SA	7	MA	7
VE	8	LU	8	MA	8	VE	8	DI	8	ME	8
SA	9	MA	9	ME	9	SA	9	LU	9	JE	9
DI	10	ME	10	JE	10	DI	10	MA	10	VE	10
LU	11	JE	11	VE	11	LU	11	ME	11	SA	11
MA	12	VE	12	SA	12	MA	12	JE	12	DI	12
ME	13	SA	13	DI	13	ME	13	VE	13	LU	13
JE	14	DI	14	LU	14	JE	14	SA	14	MA	14
VE	15	LU	15	MA	15	VE	15	DI	15	ME	15
SA	16	MA	16	ME	16	SA	16	LU	16	JE	16
DI	17	ME	17	JE	17	DI	17	MA	17	VE	17
LU	18	JE	18	VE	18	LU	18	ME	18	SA	18
MA	19	VE	19	SA	19	MA	19	JE	19	DI	19
ME	20	SA	20	DI	20	ME	20	VE	20	LU	20
JE	21	DI	21	LU	21	JE	21	SA	21	MA	21
VE	22	LU	22	MA	22	VE	22	DI	22	ME	22
SA	23	MA	23	ME	23	SA	23	LU	23	JE	23
DI	24	ME	24	JE	24	DI	24	MA	24	VE	24
LU	25	JE	25	VE	25	LU	25	ME	25	SA	25
MA	26	VE	26	SA	26	MA	26	JE	26	DI	26
ME	27	SA	27	DI	27	ME	27	VE	27	LU	27
JE	28	DI	28	LU	28	JE	28	SA	28	MA	28
VE	29	LU	29	MA	29	VE	29	DI	29	ME	29
SA	30			ME	30	SA	30	LU	30	JE	30
DI	31			JE	31			MA	31		

  Ordures ménagères (bac gris)    
   Tri sélectif (bac bleu)    
   Déchets verts (Sacs papiers)    
 Encombrants

Commune de Fay-le-Bac

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
VE	1	LU	1	JE	1	SA	1	MA	1	JE	1
SA	2	MA	2	VE	2	DI	2	ME	2	VE	2
DI	3	ME	3	SA	3	LU	3	JE	3	SA	3
LU	4	JE	4	DI	4	MA	4	VE	4	DI	4
MA	5	VE	5	LU	5	ME	5	SA	5	LU	5
ME	6	SA	6	MA	6	JE	6	DI	6	MA	6
JE	7	DI	7	ME	7	VE	7	LU	7	ME	7
VE	8	LU	8	JE	8	SA	8	MA	8	JE	8
SA	9	MA	9	VE	9	DI	9	ME	9	VE	9
DI	10	ME	10	SA	10	LU	10	JE	10	SA	10
LU	11	JE	11	DI	11	MA	11	VE	11	DI	11
MA	12	VE	12	LU	12	ME	12	SA	12	LU	12
ME	13	SA	13	MA	13	JE	13	DI	13	MA	13
JE	14	DI	14	ME	14	VE	14	LU	14	ME	14
VE	15	LU	15	JE	15	SA	15	MA	15	JE	15
SA	16	MA	16	VE	16	DI	16	ME	16	VE	16
DI	17	ME	17	SA	17	LU	17	JE	17	SA	17
LU	18	JE	18	DI	18	MA	18	VE	18	DI	18
MA	19	VE	19	LU	19	ME	19	SA	19	LU	19
ME	20	SA	20	MA	20	JE	20	DI	20	MA	20
JE	21	DI	21	ME	21	VE	21	LU	21	ME	21
VE	22	LU	22	JE	22	SA	22	MA	22	JE	22
SA	23	MA	23	VE	23	DI	23	ME	23	VE	23
DI	24	ME	24	SA	24	LU	24	JE	24	SA	24
LU	25	JE	25	DI	25	MA	25	VE	25	DI	25
MA	26	VE	26	LU	26	ME	26	SA	26	LU	26
ME	27	SA	27	MA	27	JE	27	DI	27	MA	27
JE	28	DI	28	ME	28	VE	28	LU	28	ME	28
VE	29	LU	29	JE	29	SA	29	MA	29	JE	29
SA	30	MA	30	VE	30	DI	30	ME	30	VE	30
DI	31	ME	31			LU	31			SA	31

  Ordures ménagères (bac gris)    
   Tri sélectif (bac bleu)    
   Déchets verts (Sacs papiers)    
 Encombrants